## Procès- verbal du conseil municipal extraordinaire à huis clos du 17 Mai 2022

Début de séance : 20h00

## **Etaient présents:**

Le maire, Sébastien CAILLEAU, Jérémie LEMOINE, Christelle REVEILLIERE, Clovis SOULARD, Virginie GUILLET, Kévin PERCEVAULT, Emeline PAMBOURG, Jean-Luc GIRARD, Christine DEROUINEAU, Stéphane FROGER.

Excusé et ayant donné pouvoir :

Aymeric PERRIN DE BOISLAVILLE à Jean-Luc GIRARD

Mme Emeline PAMBOURG est nommée secrétaire de séance.

Au regard de l'article L.2121-18 du CGCT et de l'ordonnance 2020-391 du 1<sup>er</sup> avril 2020, le maire propose le vote d'un huis clos pour la séance du jour – vote à main levée :

Pour : 10

Contre: 0

Abstention: 1

La majorité est atteinte. Le maire demande alors au public de quitter la salle du conseil ; celui-ci s'exécute.

M. CAILLEAU propose l'ajout d'un point à l'ordre du jour : qui est l'avenir de la salle vidéo de la Maison du Patrimoine. A l'unanimité, le conseil municipal valide l'ajout de ce point.

## 1- Avenir de la salle vidéo de la Maison du Patrimoine :

Le maire informe le conseil que la demande de modification de destination de la salle vidéo de la Maison du Patrimoine a été acceptée par le Substitut du procureur de la République de Saumur Mme LABARTHE. Le délai de non-opposition étant révolu.

La salle vidéo de la Maison du Patrimoine devient donc Mairie annexe.

## 2- Point et décision sur l'avenir de la Cave aux Sculptures :

Tour de table des avis concernant ce point.

Le maire rappelle avoir proposé une première fois la mise en gérance simultanément à l'Auberge de la Caverne Sculptée, à l'association de la Cave aux Sculptures et à M. CHABOT.

Le maire informe avoir proposé une deuxième fois verbalement une éventuelle mise en gérance à l'association de la Cave aux Sculptures suite à la rétractation de M. CHABOT.

Le conseil demande à l'association de fournir un projet clair et précis pour étude et décision d'une éventuelle mise en gérance. Dans l'attente d'un projet concret, la Cave aux Sculptures restera fermée hormis lors des Journées du Patrimoine.

Après délibération, le conseil municipal vote à l'unanimité que la Cave aux Sculptures restera fermée hormis lors des journées du patrimoine.

Le maire clôture la séance à 21h20.

